

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie.villerspol@orange.fr

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de circulation

Arrêté n°77 – 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Considérant l'organisation de "la Descente de l'Enfer en caisse à savon" qui aura lieu le dimanche 10 novembre 2024 de 8h00 à 18h00,

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ainsi que des usagers de la route, d'assurer le maintien du bon ordre, dans le cadre de cette manifestation qui doit se dérouler sur la rue des Ecoles, la Place de l'Abbé Lehut, la rue Basse, la rue de la Fontaine et la rue du Moulin

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5,

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu, le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu, la difficulté pour les services de secours d'accéder aux différentes rues concernées par la manifestation

ARRETONS

Article 1^{er} : Le dimanche 10 novembre 2024 de 8h00 à 18h00 sur la rue des Ecoles, la Place de l'Abbé Lehut, la rue Basse, la rue de la Fontaine et la rue du Moulin, les restrictions suivantes feront effet :

- Stationnement interdit dans les rues et sur le trottoir
- Circulation interdite

Article 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire et sera à la charge et sous la responsabilité de la commune et sera être retirée à l'issue de la manifestation.

Article 3 : L'accès des services de secours se fera par la Rue des Ecoles.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Monsieur le Chef de Brigade du SDIS de Le Quesnoy
- Les riverains des rues mentionnées

Fait à Villers-Pol, le 30 octobre 2024

M le Maire,
Olivier YZANIC

Yzanic

